

l'objectif d'Israël, qui consiste à nettoyer le Sud-Liban des forces qui lui sont hostiles, il est évident que les Nations Unies éprouvent de la difficulté à défendre la neutralité de leur position dans cette affaire.

La FINUL se voyait confier cette tâche énorme alors que l'URSS s'opposait au transfert de l'autorité effective au gouvernement libanais qui, s'il avait été réalisé, aurait eu pour effet d'éliminer l'OLP d'une région qui lui servait de base pour ses attaques contre Israël. L'URSS exprimait également de sérieuses réserves quant au versement de sa part des dépenses de la Force, tout en contrôlant de près les activités du Secrétaire général afin de s'assurer que toutes les opérations se déroulaient avec l'assentiment du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général était donc forcé d'agir avec la plus grande circonspection et d'être attentif à la moindre nuance politique. Ainsi, en raison des objections arabes sans doute appuyées par l'Union soviétique, ses remarques du 19 mars au Conseil de sécurité selon lesquelles la tâche de la FINUL devait consister à empêcher l'entrée dans la zone d'intervention de la FINUL de «toutes personnes armées non autorisées» ont dû être reformulées comme suit: «assurer le caractère pacifique de la zone d'opération et à cette fin contrôler tout mouvement». D'ailleurs, cette question de savoir qui serait autorisé à pénétrer dans la zone et qui ne le serait pas s'est révélée une source de difficultés continues pour la FINUL.

Le déploiement de la FINUL

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité, le Secrétaire général fit appel, comme à diverses autres reprises par le passé, aux ressources des missions de maintien de la paix déjà existantes. Les premiers détachements de personnel organisationnel et logistique (canadiens, suédois et iraniens), prélevés sur les effectifs de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST), de la FUNU II et de la FNUOD et placés sous le commandement intérimaire du général E. A. Erskine, chef d'état-major de l'ONUST, arrivèrent en l'espace de quelques jours, tandis que des contingents français, népalais et norvégiens prenaient position dans la zone le 23 mars. L'offre non sollicitée de la France revêt ici une signification particulière; en effet, les cinq membres permanents avaient été nommément exclus de la FUNU II et de la FNUOD, bien que l'URSS eût à l'époque proposé une telle participation. Mais cette fois, la France, qui avait participé à la fondation de l'État libanais, déclara qu'elle se faisait un devoir moral de préserver l'inté-

grité territoriale du Liban. Les membres du Conseil de sécurité, consultés comme dans tous les cas de participation conjointe, donnèrent leur assentiment. Si elle n'était pas en faveur de la participation française, l'URSS pour sa part n'éleva cependant aucune objection. Quoiqu'il en soit, cet arrangement devait donner beaucoup plus de poids et de signification à la présence des Nations Unies dans la région. La France et, plus tard, la Norvège acceptèrent de fournir l'élément capital de toute force de maintien de la paix, l'appui logistique. Le Canada consentit pour sa part, après quelques réticences, à fournir une unité de communications de quelque 117 hommes pour une période ne dépassant pas six mois, ses possibilités logistiques étant déjà largement hypothéquées par sa contribution permanente à l'UNFICYP, à la FUNU II et à la FNUOD. Le contingent canadien devait en fait être rappelé au bout de six mois; c'était la première fois que le Canada se conformait à une intention déclarée d'imposer une limite de temps à sa participation à une mission de maintien de la paix de l'ONU.

La complexité, la délicatesse et les dangers de la situation apparurent clairement dès les premiers jours de l'opération. Israël avait en effet ordonné le cessez-le-feu dès le 19 mars, soit deux jours après l'adoption de la résolution 425, mais la réponse de l'OLP demeurait incertaine, comme le rapportait le *New York Times* du 22 mars: «s'ils cessent de nous bombarder, nous ferons de même; mais derrière leurs lignes tout est permis». L'OLP n'était d'ailleurs pas la seule source de difficulté. Si les premières unités canadiennes, françaises, iraniennes et suédoises purent prendre position dès leur arrivée dans la région de Tyr, le long du Litani et au quartier général provisoire des Nations Unies à Naqoura, près de la frontière israélienne, les détachements de la FNUOD, qui devaient traverser la frontière en provenance d'Israël, furent accueillis pour leur part avec des menaces par les milices de la droite chrétienne placées sous les ordres du commandant Saad Haddad; celles-ci devaient toutefois leur permettre de passer par la suite.

Le 24 mars, le contingent français se heurta à des difficultés à son entrée dans Tyr, où les troupes de l'OLP qui occupaient la base ne manifestèrent aucune opposition, mais refusèrent tout simplement de quitter les lieux! Il s'ensuivit de nombreuses escarmouches et, le 29 mars, la FINUL devait enregistrer ses premières pertes lorsqu'un véhicule suédois heurta une mine. Néanmoins, tandis que l'effectif de la Force se rapprochait des 3 000 hom-